

CITÉ DE DORVAL

Le 19 septembre 2023

Procès-verbal révisé d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Cité de Dorval tenue à la chapelle de la résidence « Quatre Vents » située au 12, avenue Dahlia, Dorval, Québec, le 18 septembre 2023, à 19 h.

Monsieur Marc Doret, maire, préside la séance.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Nicole Duchastel, messieurs les conseillers Pascal Brault, Robert Le Sage, Jean-François Leroux, Paul Trudeau, Christopher von Roretz formant un quorum complet dudit conseil.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Marc Rouleau, Directeur général
Me Chantale Bilodeau, Greffière et Directrice des affaires publiques
Me Julia Levitin, Chef de division – affaires juridiques et Greffière-adjointe
Madame Salima Hachachena, Directrice de l'aménagement urbain

CM2309 378

1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 18 septembre 2023, tel que modifié par le report du point suivant :

- Embauche d'un(e) chef(fe) de division - assistance communautaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOT DU MAIRE

Cela fait presque 11 mois que nous avons entamé le processus de consultation afin de mieux comprendre la vision des résidents de Dorval concernant le développement résidentiel et commercial de notre Cité au cours des 5 à 15 prochaines années. Les membres du conseil ont assisté aux consultations publiques, ont parlé à leurs électeurs et ont eu de nombreuses réunions avec notre administration, notamment avec le directeur général et la directrice de l'Aménagement urbain, qui possèdent tous deux de solides antécédents et expériences dans les méthodes modernes de planification urbaine.

Un sondage public a été mené auprès de plus de 1 200 participants et a clairement démontré que les trois plus grandes préoccupations de nos résidents sont les suivantes :

- Premièrement, préserver et augmenter les espaces verts et naturels publics;
- Deuxièmement, maintenir les taxes les plus basses possibles, sachant qu'elles sont déjà les moins élevées de l'Ouest-de-l'Île;
- Enfin, avec une densification accrue, nous devons également mettre en place des plans concrets pour encourager de meilleurs plans de mobilité active sur notre

territoire afin de rendre notre Cité plus sécuritaire pour les cyclistes et les piétons, et favoriser l'utilisation de modes de transport autres que les voitures.

Ce soir, le conseil approuvera divers avis de motions modifiant le règlement de contrôle intérimaire du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Michel-Jasmin et le règlement de contrôle intérimaire pour une nouvelle délimitation du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Michel-Jasmin dans le but de contrôler la hauteur des bâtiments. Il approuvera aussi le dépôt du projet de règlement de concordance. En bref, le conseil va de l'avant avec la mise à jour de notre Plan d'urbanisme durable approuvé en 2015 afin de mieux refléter les besoins de notre communauté - aujourd'hui et pour l'avenir. Il sera mis à jour pour mieux contrôler l'étalement urbain et la pression des promoteurs à construire des projets trop denses qui ne répondent pas aux attentes et besoins de notre communauté.

Les changements que nous proposons ce soir seront rendus publics dans les prochaines 24 à 48 heures sur le site Internet de la Cité, et ce, dans les deux langues. Nous organiserons également une présentation publique et une consultation dans la soirée du 11 octobre pour expliquer les changements proposés.

Nous fixerons des limites de hauteur dans le cadre du processus de concordance sur les propriétés à risque de développement identifiées lors de nos consultations publiques plus tôt cette année. Par exemple, la propriété Bell sera limitée à un maximum de 2 à 8 étages, comme on le voit sur la rue de l'Académie. Un autre exemple est la propriété Boathouse qui sera limitée à 8 étages sur sa propriété actuelle. Nous avons également les conditions pour favoriser la création de nouveaux espaces verts importants comme la renaturalisation du ruisseau Bouchard, qui sera restauré et exposé au niveau du sol pour créer un grand parc linéaire de 25 à 30 mètres de large entre la propriété Bell et la limite des propriétés du cercle Handfield. Nous protégerons également jusqu'à 50 % des espaces verts du quartier du croissant Garden. Enfin, dans le but de doubler la taille du parc Ballantyne, nous allons rezoner le terrain des Travaux publics en espace vert récréatif et naturel lors du déménagement éventuel du Service des travaux publics dans les années à venir. Ce ne sont là que quelques exemples de la façon dont nous protégerons notre communauté aujourd'hui et dans les années à venir contre les projets de développement à haute densité avec des espaces verts ou naturels limités.

Ce serait aussi une erreur de ma part de ne pas mentionner que cela est également fait pour se conformer au Plan d'aménagement et de développement, également appelé PMAD, de la Communauté métropolitaine de Montréal, quelque chose qui aurait dû être complété en 2015 lorsque nous a approuvé le Plan d'urbanisme durable 2015-2031.

J'attends avec impatience les discussions qui auront lieu au cours des prochaines semaines, car le conseil a travaillé très fort pour créer une vision d'un développement planifié et mesuré dans la municipalité. Cela fixera également la vision sur la création de nouveaux grands espaces verts et naturels à travers notre communauté. Cette nouvelle vision, ainsi qu'une révision et une mise à jour de nos règlements d'urbanisme qui seront achevées plus tard cette année, nous fournira les outils nécessaires pour créer des quartiers plus vivables, verts et durables dans les limites de notre ville. J'attends avec impatience une Cité de Dorval renouvelée et plus dynamique dans les années à venir.

CM2309 379

1.2 Période de questions et réceptions des requêtes

Les questions ci-dessous constituent un résumé à titre indicatif seulement. Pour le contenu intégral des questions, veuillez visionner la Webdiffusion de cette séance, disponible sur le site Internet de la Cité à www.ville.dorval.qc.ca/fr/la-cite/page/seances-du-conseil-municipal.

1. Une résidente de l'avenue Dorval adresse une question concernant le **stationnement** au 730, avenue Dorval.

2. Un résident de l'avenue Saint-Charles adresse des questions concernant : 1) l'édition de l'enregistrement des **séances du conseil**; 2) le **Complexe aquatique et sportif** de Dorval; et 3) l'octroi des **contrats municipaux**.
3. Un résident de l'avenue Dawson adresse des questions concernant : 1) la **station de pompage Saint-Charles**; et 2) la réparation de l'asphalte sur **Bord-du-Lac-Lakeshore**.
4. Un résident de Vaudreuil-Dorion adresse des questions concernant les **nanoparticules de noir de carbone**.
5. Une résidente du cercle Handfield adresse des questions concernant : 1) la modification du **règlement de zonage**; 2) la demande de modification du **Schéma d'aménagement et de développement** de l'agglomération de Montréal; et 3) la modification du **Plan d'urbanisme durable**.
6. Une résidente de l'avenue Strathmore adresse des questions concernant les **travaux de réfection de rue sur Strathmore**.
7. Un résident de l'avenue Strathmore adresse des questions concernant le respect des **limites de vitesse** et des **panneaux d'arrêt**.
8. Un résident de l'avenue Cloverdale adresse des questions concernant : 1) le processus d'adoption des **règlements d'urbanisme**; et 2) la présence de personnes en état d'ébriété et la consommation de drogue à proximité du bar **Jockey Taverne Racée**.
9. Un résident de l'avenue Neptune adresse des questions concernant : 1) l'étude sur la condition du bâtiment de la **résidence « Quatre Vents »**; 2) le processus d'adoption des **règlements d'urbanisme**; et 3) l'état de la végétation sur des **berges du lac Saint-Louis**.

(Le conseiller Pascal Brault quitte la salle à 20h28 et revient à 20h30)

10. Une résidente du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore adresse des questions concernant : 1) les murs de pierre du **parc St-Charles**; 2) les modifications des **règlements d'urbanisme** et la **consultation publique** à venir; et 3) le **projet Jardins Dorval**.
11. Une résidente du croissant McNicoll adresse des questions concernant: 1) la **communication** des nouvelles modifications règlementaires à la population et la **consultation publique** à venir; 2) l'espace vert sur le **Croissant Garden**; et 3) les **logements abordables** pour personnes âgées.
12. Un résident de l'avenue Mimosa adresse des questions concernant les modifications aux **règlements d'urbanisme**.

(Le conseiller Christopher von Roretz quitte la salle à 21h10 et revient à 21h12)

Aux questions 8 et 10 adressées par les citoyens concernés, le conseiller Pascal Brault demande et obtient le droit de parole.

Des interventions s'en suivent entre le maire et le conseiller Pascal Brault.

À tour de rôle, le directeur général, la directrice de l'aménagement urbain et la greffière demandent et obtiennent le droit de parole pour apporter des précisions additionnelles en lien avec les questions adressées.

CM2309 380

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 28 août 2023

Attendu que le procès-verbal de la séance du 28 août 2023 a été remis à chaque membre du conseil conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ**

IL EST RÉSOLU:

D'approuver le procès-verbal de la séance du 28 août 2023 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2309 381

3.1 Règlement de délégation - Dépôt des rapports de décisions déléguées

Est déposé pour l'information des membres du conseil le compte-rendu du directeur général sur les actes posés pour la période du 15 août au 5 septembre 2023 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le règlement de délégation de pouvoirs RCM-3-2005.

CM2309 382

3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° RCM-91-1-2023 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° RCM-91-2022 afin de réduire le territoire d'application du règlement aux nouvelles limites du Plan particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Michel-Jasmin

Le conseiller Christopher von Roretz donne avis de motion à l'effet de proposer, à une séance ultérieure du Conseil, le règlement de contrôle intérimaire n° RCM-91-1-2023 modifiant le règlement n° RCM-91-2022 aux fins de délimiter le périmètre du Plan particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Michel-Jasmin dans le Plan d'urbanisme durable 2015-2031, compris dans les zones : I05-15, I05-16, C05-13, I05-14 excluant sa partie nord de l'avenue Michel-Jasmin, et dépose ledit projet de règlement.

CM2309 383

3.3 Adoption du projet de règlement n° RCM-91-1-2023 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° RCM-91-2022 afin de réduire le territoire d'application du règlement aux nouvelles limites du Plan particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Michel-Jasmin

Attendu qu'il y a lieu de réduire le territoire d'application du règlement n° RCM-91-2022 à l'extrémité ouest du triangle formé par l'Autoroute 20 et le chemin de la Côte-de-Liesse qui est un secteur stratégique au fort potentiel de requalification;

Attendu que l'article 112.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) permet au conseil d'adopter un règlement de contrôle intérimaire relatif à une partie de son territoire;

Attendu que la Cité de Dorval modifie son Plan d'urbanisme durable 2015-2031 n° RCM-60-PU-2015 en insérant une nouvelle délimitation du PPU du secteur Michel-Jasmin;

Attendu qu'il y a lieu d'exempter l'assujettissement des projets hôteliers à l'effet de gel imposé par la nouvelle délimitation du PPU du secteur Michel-Jasmin;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

D'adopter le projet de règlement n° RCM-91-1-2023 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° RCM-91-2022 afin de réduire le territoire d'application du règlement aux nouvelles limites du Plan particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Michel-Jasmin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2309 384

3.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° RCM-60-PU.2-2023 modifiant de nouveau le Plan d'urbanisme durable 2015-2031 n° RCM-60-PU-2015 aux fins d'intégrer un cadre d'aménagement pour les secteurs de requalification, une délimitation du périmètre du Plan particulier d'urbanisme (PPU) Michel-Jasmin et une carte des hauteurs

Le conseiller Paul Trudeau donne avis de motion à l'effet de proposer, à une séance ultérieure du Conseil, le règlement n° RCM-60-PU.2-2022 modifiant de nouveau le Plan d'urbanisme durable 2015-2031 n° RCM-60-PU-2015 aux fins d'intégrer un cadre d'aménagement pour les secteurs de requalification, une délimitation du périmètre du Plan particulier d'urbanisme (PPU) Michel-Jasmin et une carte des hauteurs

CM2309 385

3.5 Adoption du projet de règlement n° RCM-60-PU.2-2023 modifiant de nouveau le plan d'urbanisme durable 2015-2031 n° RCM-60-PU-2015 aux fins d'intégrer un cadre d'aménagement pour les secteurs de requalifications, une délimitation du périmètre du Plan particulier d'urbanisme (PPU) Michel-Jasmin et une carte des hauteurs

Attendu qu'il y a lieu d'inclure au plan d'urbanisme durable 2015-2031 n° RCM-60-PU-2015, de nouvelles orientations pour les secteurs de requalification, un programme particulier d'urbanisme du secteur Michel-Jasmin et une carte des hauteurs;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE**

IL EST RÉSOLU:

D'adopter le projet de règlement n° RCM-60-PU.2-2023 modifiant de nouveau le plan d'urbanisme durable 2015-2031 n° RCM-60-PU-2015 aux fins d'intégrer un cadre d'aménagement pour les secteurs de requalification, une délimitation du périmètre du Plan particulier d'urbanisme (PPU) Michel-Jasmin et une carte des hauteurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2309 386

3.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement de concordance n° RCM-60A-16-2023 modifiant de nouveau le règlement de zonage n° RCM-60A-2015 afin d'adopter certaines dispositions dans le règlement de

zonage n° RCM-60A-2015 pour assurer la conformité au Plan d'urbanisme durable 2015-2031 n° RCM-60-PU-2015 modifié

La conseillère Nicole Duchastel donne avis de motion à l'effet de proposer, à une séance ultérieure du Conseil, le règlement de concordance n° RCM-60A-16-2023 modifiant à nouveau le règlement de zonage n° RCM-60A-2015 afin d'adopter certaines dispositions dans le règlement de zonage n° RCM-60A-2015 pour assurer la conformité au Plan d'urbanisme durable 2015-2031 n° RCM-60-PU-2015 modifié, et dépose ledit projet de règlement.

CM2309 387

3.7 Adoption du projet de règlement de concordance n° RCM-60A-16-2023 modifiant de nouveau le règlement de zonage n° RCM-60A-2015 afin d'adopter certaines dispositions dans le règlement de zonage n° RCM-60A-2015 pour assurer la conformité au Plan d'urbanisme durable 2015-2031 n° RCM-60-PU-2015 modifié

Attendu qu'une modification ou révision d'un plan d'urbanisme requiert un règlement de concordance pour assurer la conformité de tout règlement au plan modifié;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter un projet de règlement de concordance aux fins d'assurer la conformité du règlement de zonage n° RCM-60A-2015 aux nouvelles modifications apportées au Plan d'urbanisme durable 2015-2031.

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

D'adopter le projet de règlement de concordance n° RCM-60A-16-2023 modifiant de nouveau le règlement de zonage n° RCM-60A-2015 afin d'adopter certaines dispositions dans le règlement de zonage n° RCM-60A-2015 pour assurer la conformité au Plan d'urbanisme durable 2015-2031 n° RCM-60-PU-2015 modifié.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Pascal Brault vote contre cette motion. Il obtient le droit de parole et intervient en regard du processus de consultation citoyenne et des contrats octroyés dans le cadre dudit processus.

Le maire apporte des précisions additionnelles en regard du processus de consultation citoyenne et des diverses rencontres tenues entre les élus sur le sujet.

Des interventions de part et d'autre s'en suivent entre le conseiller Pascal Brault et le maire.

Le directeur général demande la parole. Le conseiller Pascal Brault soulève un point d'ordre quant au droit du directeur général d'intervenir. Des interventions de part et d'autre s'en suivent entre le conseiller Pascal Brault et le maire.

Le maire accorde le droit de parole au directeur général, qui apporte des précisions additionnelles à l'égard de la procédure suivie lors de l'octroi des contrats.

Le conseiller Christopher von Roretz demande la parole et soulève un point d'ordre en regard des propos dont certains révèlent la teneur de discussions ayant eu lieu en caucus, et demande pour le futur qu'on vérifie si c'est acceptable.

Le maire met fin à la discussion.

CM2309 388**3.8 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement n° RCM-60A-17-2023 modifiant de nouveau le règlement de zonage n° RCM-60A-2015 aux fins de modifier les limites de la zone P01-44 s'agrandissant à même la zone P01-45, de supprimer la zone P01-45, et de modifier les limites de la zone C02-30 de façon à créer deux zones distinctes**

Le conseiller Jean-François Leroux donne avis de motion à l'effet de proposer, à une séance ultérieure du Conseil, le règlement n° RCM-60A-17-2023 modifiant de nouveau le règlement de zonage n° RCM-60A-2015 aux fins de modifier les limites de la zone P01-44 s'agrandissant à même la zone P01-45, de supprimer la zone P01-45, et de modifier les limites de la zone C02-30 de façon à créer deux zones distinctes, et dépose ledit projet de règlement.

CM2309 389**3.9 Adoption du premier projet de règlement n° RCM-60A-17-2023 modifiant de nouveau le règlement de zonage n° RCM-60A-2015 aux fins de modifier les limites de la zone P01-44 s'agrandissant à même la zone P01-45, de supprimer la zone P01-45, et de modifier les limites de la zone C02-30 de façon à créer deux zones distinctes**

Attendu qu'il y a lieu de modifier les limites de la zone C02-30 afin de créer deux zones distinctes ayant de différents paramètres règlementaires permettant ainsi une meilleure insertion urbaine des futurs projets de redéveloppement compris entre l'autoroute 20 et les milieux établis;

Attendu qu'il y a également lieu d'inclure le terrain du bâtiment des travaux publics en bordure du boulevard Bouchard dans la zone parc contiguë (P01-44) dans une optique d'agrandir la zone parc pour en faire un grand poumon vert;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE**

IL EST RÉSOLU:

D'adopter le premier projet de règlement n° RCM-60A-17-2023 modifiant de nouveau le règlement de zonage n° RCM-60A-2015 aux fins de modifier les limites de la zone P01-44 s'agrandissant à même la zone P01-45, de supprimer la zone P01-45, et de modifier les limites de la zone C02-30 de façon à créer deux zones distinctes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2309 390**4.1 Autorisation de signature d'une entente pour la concession alimentaire de l'aréna Edgar Rouleau**

Attendu que les représentants de la Cité, de l'Association Athlétique de Dorval (AAD) et de 9418-1278 Québec inc. en sont venus à une entente pour les services de concession alimentaire (cantine) de l'aréna Edgar Rouleau ;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, une entente tripartite entre la Cité de Dorval, l'Association athlétique de Dorval (AAD) et 9418-1278 Québec inc. relativement à l'exploitation d'un service de cantine à l'aréna Edgar Rouleau, le tout selon les termes et conditions apparaissant à l'entente jointe au dossier décisionnel 2023-08-015306 ou tout autre terme ou condition qui sera jugé dans l'intérêt de la Cité; et

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2309 391

4.2 Autorisation de signature d'une entente pour le magasin d'équipements sportifs et aiguisage de patins (Pro-Shop) à l'aréna Edgar Rouleau

Attendu que l'entente tripartite intervenue le 31 août 2018 relativement à la location d'un espace pour l'exploitation d'un magasin d'équipements sportifs et d'aiguisage de patins (Pro-Shop) est venue à échéance et doit être révisée;

Attendu l'accord intervenu entre la Cité, l'Association athlétique de Dorval (AAD) et Stinger Sport Inc. (14405706 CANADA INC.) pour la location d'un local et d'espaces d'entreposage pour la tenue d'un magasin d'équipements sportifs et aiguisage de patins (Pro-Shop) à l'aréna Edgar Rouleau pour les cinq prochaines années;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, une entente tripartite entre la Cité de Dorval, l'Association athlétique de Dorval (AAD) et Chris Ebsworth, faisant affaires sous la raison sociale 14405706 CANADA INC. (Stinger Sport Inc.), relativement à la location d'un local et d'espaces d'entreposage pour l'exploitation et la vente d'équipements sportifs sur glace et d'aiguisage de patins à l'aréna Edgar Rouleau, le tout selon les termes et conditions apparaissant à l'entente jointe au dossier décisionnel 2023-08-015287 ou toute autre terme ou condition qui sera jugé dans l'intérêt de la Cité; et

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2309 392

4.3 Services de location et d'installation d'un plafond lumineux et de décorations pour le marché de Noël 2023

Attendu que la Cité de Dorval tiendra un marché de Noël durant la période des fêtes 2023;

Attendu qu'il y a lieu de prévoir un système de plafond lumineux sur le site du marché de Noël;

Attendu que l'entreprise A. Impact Production inc., spécialisée dans ce genre d'installation, a soumis un prix à la demande du Service des travaux publics pour l'élaboration d'un décor de Noël;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise A. Impact Production inc. pour des services de location, d'installation et de démantèlement d'un plafond lumineux, pour le Marché de Noël 2023, au montant global de 20 005,65 \$ TTC, conformément à sa soumission du 15 août 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 701 71 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2309 393

4.4 Service d'expert en mécanique du bâtiment, instrumentation et contrôle et audit sur les systèmes de production d'eau de baignade - Septembre à décembre 2023

Attendu que la Résolution CM2306 247 accordait un contrat de 50 000 \$ TTC à l'entreprise 9447-2479 Québec inc, pour les services de Yves Chênevert à titre d'expert en mécanique du bâtiment, instrumentation et contrôle et audit sur les systèmes de production d'eau de baignade pour la saison estivale 2023.

Attendu que la période de transition de septembre à décembre 2023 est cruciale pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des équipements d'eau de baignade;

Attendu que la firme Opsis s'apprête à terminer son contrat avec la Cité de Dorval et qu'il est requis d'assurer un suivi très serré de l'opérateur actuel sachant qu'ils sont en fin de contrat;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'approuver un mandat d'accompagnement de l'entreprise 9447-2479 Québec inc. pour la durée de la fin du contrat de la firme Opsis et le transfert des activités vers un nouvel opérateur en janvier 2024 pour un montant ne dépassant pas 70 999,91 \$ TTC, pour la période de septembre à décembre 2023, afin d'assurer la continuité des services d'expert en mécanique du bâtiment, instrumentation et contrôle et audit sur les systèmes dont ceux de production d'eau de baignade, le tout conformément à son offre de service du 25 août 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 701 41 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2309 394

4.5 Étude de faisabilité pour la mise aux normes des salles électriques et installation d'une génératrice à l'hôtel de ville

Attendu que deux entreprises ont répondu à la demande de prix pour effectuer une étude de faisabilité pour la mise aux normes des salles électriques et pour l'installation d'une génératrice à l'hôtel de ville;

Attendu que la Cité de Dorval souhaite mener à terme l'étude de faisabilité pour la mise aux normes des salles électriques et l'installation d'une génératrice à l'hôtel de ville;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

De retenir les services de la firme MLC Associés Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour effectuer une étude de faisabilité pour la mise aux normes des salles électriques et pour l'installation d'une génératrice à l'hôtel de ville au montant global de 25 064,55 \$ TTC conformément à son offre de service.

Imputation : Poste budgétaire 02 130 90 411

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2309 395

4.6 Services professionnels – Contrôle de la qualité des matériaux – Mise aux normes du centre aquatique Ballantyne

Attendu que le contrat de la mise aux normes du centre aquatique Ballantyne a été octroyé à la séance du 15 mai 2023 par la résolution CM2305 214;

Attendu que le contrôle de la qualité des matériaux et de sa mise en place doit être effectué pendant la durée des travaux;

Attendu que le Service des ressources matérielles a invité cinq entreprises à soumettre un prix pour assurer le contrôle de la qualité des matériaux et de leur mise en place et que seul deux entreprises ont répondu à la demande de soumission IM2023-03Lab pour le contrôle de la qualité des matériaux et de leur mise en place;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

De retenir les services de l'entreprise Laboratoire GS inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services de contrôle de la qualité des matériaux et de leur mise en place pour le projet de mise aux normes du centre aquatique Ballantyne, pour un montant total de 49 950,89 \$ TTC, conformément à sa soumission;

Imputation : Poste budgétaire 23 080 90 000, projet 2021-28, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2309 396

4.7 Services d'entretien des systèmes de vidéosurveillance

Attendu que la division des technologies de l'information a demandé des prix à deux entreprises pour le service de maintenance des systèmes de vidéosurveillance, pour la période du 15 septembre 2023 au 14 septembre 2024.

Attendu que l'entreprise Securitas Technologie, anciennement Stanley Solutions de sécurité convergentes inc., s'occupe de l'entretien et du support du système de caméras de surveillance de la Cité de Dorval depuis plusieurs années.

Attendu que le contrat actuel expire le 14 septembre prochain et que Securitas Technologie nous a fait une proposition de renouvellement pour 12 mois supplémentaires pour un montant total de 20 217,43 \$ TTC.

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Securitas Technology Canada Corporation (Securitas technologie), pour la fourniture de services d'entretien des systèmes de vidéosurveillance pour la période du 15 septembre 2023 au 14 septembre 2024 au montant global de 20 217,43 \$ TTC conformément à son offre du 24 août 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 130 50 730

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2309 397

5.1 Dépôt de la liste des dépenses autorisées

Est soumise, pour l'information du conseil, la liste des dépenses autorisées, du 1^{er} au 31 août 2023, en vertu de l'article 7.4 du règlement RCM-30-2009.

CM2309 398

5.2 Approbation de virements budgétaires

Attendu que des virements budgétaires sont requis afin de couvrir certaines dépenses d'opération;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser les virements aux postes budgétaires tels que décrits au dossier décisionnel 2023-09-012584.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2309 399

5.3 Dons et souscriptions

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une assistance financière à l'organisme suivant :

- The Royal Canadian Legion au montant de 500 \$ à imputer au poste budgétaire 02 190 00 996

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2309 400

5.4 Autorisation de dépenses de réclamations

Attendu que le Service des affaires publiques et du Greffe a procédé à l'étude de diverses réclamations en collaboration avec les services concernés;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des réclamations décrites au rapport de la greffière-adjointe pour la période du 15 août au 15 septembre 2023 et totalisant 192,48 \$ non taxable.

Imputation : Poste budgétaire 02 190 00 995

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2309 401

5.5 Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes pour l'année 2021 - Ordonnance

Attendu que l'article 484 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c-19) stipule que les arrérages de taxes municipales se prescrivent par trois ans;

Attendu que, conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier a dressé la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées en 2021 n'ont pas été payées;

Attendu que conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier en date du 18 septembre 2023, peut ordonner au greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

Que le conseil ordonne à la greffière, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder, le 1^{er} décembre 2023 à la chapelle de la résidence « Quatre Vents », située au 12, avenue Dahlia, Dorval, Québec, à la vente à l'enchère publique des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales apparaissant à la liste jointe produite par le trésorier;

Que la greffière soit autorisée à entreprendre les procédures requises pour donner effet à la présente résolution; et

Que le directeur général ou, en son absence, le trésorier ou l'assistant-trésorier, soient autorisés à enchérir pour et au nom de la Cité pour un montant correspondant aux arrérages de taxes, plus les intérêts et frais encourus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2309 402

5.6 Programme de subvention pour les maisons lézardées - 14, place Décary

Attendu l'adhésion de la Cité de Dorval au programme de maisons lézardées de la Société d'habitation du Québec à sa séance du 17 janvier 2022;

Attendu l'adoption du règlement RCM-85-2021 sur l'instauration du programme rénovation Québec « volet maisons lézardées »;

Attendu que la société d'habitation du Québec rembourse à la Cité 50 % du montant versé aux citoyens dans le cadre de ce programme jusqu'à concurrence de 6 250 \$;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un paiement de 12 500 \$ au propriétaire du 14, place Décary pour des travaux effectués dans le cadre du programme des maisons lézardées, dont 6 250 \$ est le montant financé par la Cité de Dorval.

Imputation : Postes budgétaires 02 639 02 996 (6 250 \$) et 54 135 90 003 (6 250 \$)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2309 403

5.7 Disposition de biens meubles - Divers équipements

Attendu que la Politique sur l'aliénation et la disposition des biens meubles a été adoptée par le Conseil à sa séance du 18 avril 2016;

Attendu que l'optimisation des espaces d'entreposage de la Cité de Dorval est la responsabilité de chacun des services;

Attendu que différents services veulent se départir de biens meubles, d'équipement, de matériel roulant et d'accessoires qui ne sont plus requis, obsolètes, non conformes aux normes de sécurité ou qui ne répondent plus aux besoins de la Cité;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la disposition des biens meubles énumérés dans le présent dossier décisionnel 2023-09-015341 par le biais du service d'appel d'offres du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), le tout conformément à la Politique de disposition de biens de la Cité;

D'autoriser la disposition ultime (rebuts) des articles qui ne répondent plus aux besoins du Service informatique (TI) qui sont obsolètes ou brisés, de façon écoresponsable et conformément à l'énoncé de la Politique de disposition de biens de la Cité de Dorval; et

D'autoriser la cheffe de section - Ressources matérielles à prendre les mesures requises auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Imputation : Poste budgétaire 01 279 00 070

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2309 404**5.8 Mise à jour de l'inventaire des panneaux de signalisation et de marquage sur le territoire de la Cité de Dorval**

Attendu que la Cité a mandaté le Groupe Trifide en 2022 pour des services d'acquisition de données géospatiales de la signalisation et du marquage sur le territoire de la Cité de Dorval;

Attendu que le coordonnateur de la géomatique du Service du génie a mis à jour les données de la signalisation ainsi que du marquage de la Cité dans les logiciels SIGim Web et ArcGis d'Esri Canada suite à la réception des données du Groupe Trifide;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'approuver tel que soumis, les plans datés du 6 septembre 2023 illustrant la signalisation et le marquage du territoire de la Cité de Dorval;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2309 405**6.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 septembre 2023**

Est déposé, le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2023, dont copie a été remise à chaque membre du conseil.

CM2309 406**6.2 Dépôt du rapport comparatif et liste des permis – Août 2023**

Sont déposés aux membres du conseil pour information, les documents suivants émis par la directrice de l'Aménagement urbain :

- Liste des permis généraux émis au mois d'août 2023;
 - Rapport comparatif progressif des permis émis pour le mois d'août de 2022 et 2023.
-

CM2309 407**6.3 Demande de modification du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal**

Attendu que la nouvelle station des Sources du Réseau Express Métropolitain (REM), située au 2860 boulevard des Sources, sera inauguré en 2024;

Attendu que la construction du REM doit permettre la densification et la requalification des milieux urbains traversés, de manière à renforcer l'usage des transports en commun à l'échelle de la région métropolitaine;

Attendu que la station des Sources est située dans un quartier dominé par des usages industriels et commerciaux de basse densité qui présente un grand potentiel de requalification et de densification;

Attendu que la communauté métropolitaine de Montréal a modifié son Plan métropolitain d'Aménagement et de Développement (PMAD), par le règlement 2018-73, de manière à désigner les abords de la station des Sources comme quartier TOD à planifier, assorti d'un seuil minimal de densité fixé à 60 logements à l'hectare;

Attendu que cette modification au PMAD entraîne l'obligation de modifier le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal pour y intégrer les quartiers TOD liés au REM et notamment le quartier TOD des Sources;

Attendu qu'à ce jour la modification nécessaire pour assurer la concordance du SAD avec le PMAD n'a pas encore été adoptée;

Attendu que le SAD en vigueur identifie le voisinage de la station des Sources comme une affectation industrielle au sein de laquelle les usages résidentiels sont jugés incompatibles;

Attendu que la Cité de Dorval considère que le potentiel foncier du voisinage de la station des Sources doit être mis en valeur dans le cadre d'une planification d'ensemble pouvant inclure l'usage résidentiel, conformément à ce qui est prévu au PMAD;

Attendu que les vastes terrains situés à la pointe du triangle formé par l'autoroute 20 et le boulevard Bouchard sont faiblement occupés par des usages de bureau et de distribution;

Attendu qu'à l'instar des terrains situés à l'est du site qui ont été redéveloppés avec succès dans les années 2000, cette pointe possède un fort potentiel pour une densification résidentielle;

Attendu que cette pointe est située dans le quartier TOD de la gare de Dorval, avec une densité cible de 80 logements par hectare, tel qu'identifié dans le SAD de la communauté métropolitaine de Montréal, mais que son affectation au SAD est industrielle et que l'usage résidentiel est jugé incompatible;

Attendu que le boulevard Bouchard est pressenti pour devenir un axe de transport en commun structurant de portée métropolitaine;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

Que ce conseil demande à l'agglomération de Montréal de modifier son schéma d'aménagement et de développement de manière à :

- Désigner les abords de la station des Sources comme un quartier TOD et affecter celui-ci de manière à y rendre l'usage résidentiel compatible; et
- Changer l'affectation industrielle du triangle formé par le boulevard Bouchard et l'autoroute du Souvenir (A20) pour une affectation à dominante résidentielle, en continuité avec le quartier environnant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Attendu que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 18 au 24 septembre 2023;

Attendu que 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables;

Attendu que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Attendu que le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

IL EST RÉSOLU:

Que le conseil municipal de la Cité de Dorval appuie la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2309 409

7.2 29^e Marche annuelle contre la faim « Jean-Clément »

Attendu que les Scouts de Dorval tiendront leur 29^e Marche annuelle contre la faim « Jean-Clément » dans les rues de Dorval;

Attendu que les denrées non périssables seront redistribuées dans la communauté via la Division de l'assistance communautaire;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la tenue de la marche contre la faim organisée par les Scouts de Dorval le 21 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2309 410

7.3 Mise en œuvre et publication du guide et du mini-guide pour des activités écoresponsables

Attendu l'importance de limiter la surconsommation de ressources, la génération des déchets et l'émission de gaz à effet de serre afin de lutter contre les changements climatiques;

Attendu que la Cité de Dorval souhaite donner l'exemple en matière de réduction des déchets lors de ses propres événements et inciter les utilisateurs de ses installations à faire de même;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ**

IL EST RÉSOLU:

Que le conseil municipal de la Cité de Dorval autorise la mise en œuvre et la publication du guide pour des événements écoresponsables ainsi que le mini-guide joints au dossier décisionnel 2023-09-015392.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2309 411

7.4 Résolution d'appui à la 15^e édition du défi sans auto solo

Attendu que la 15^e édition du défi sans auto solo se déroulera du 18 au 24 septembre 2023;

Attendu que le Défi sans auto solo est une compétition gratuite et amicale visant à encourager le déplacement au lieu de travail ou à l'école en utilisant un mode de transport durable tel que le transport collectif, le covoiturage, le vélo ou la marche;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

Que le conseil municipal de Dorval affirme son appui à la mobilité durable et invite ses employés et les citoyens à participer au Défi sans auto solo à titre individuel ou par affiliation à une organisation en suivant les indications apparaissant au www.defisansauto.com.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2309 412

8.1 Nomination d'un employé col bleu au poste permanent de journalier avec permis

Attendu que monsieur Gabriel Garant est à l'emploi de la Cité depuis le 28 juillet 2014 et qu'il a occupé diverses fonctions à titre d'employé col bleu temporaire pour le service des travaux publics;

Attendu qu'il est éligible au poste permanent de journalier avec permis;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la nomination permanente de monsieur Gabriel Garant au poste de journalier avec permis au service des travaux publics, et ce, à compter du 19 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2309 413

8.2 Confirmation de permanence d'une cheffe de section - ressources matérielles aux services administratifs.

Attendu que madame Olga Tabernero a complété à la satisfaction de son supérieur sa période de probation au poste de cheffe de section - ressources matérielles aux services administratifs;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

De confirmer, à compter du 21 septembre 2023, la nomination permanente de madame Olga Tabernero au poste de cheffe de section - ressources matérielles aux services administratifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2309 414

10.1 Levée de la séance

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

Que la séance soit et elle est levée à 22h02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CORRECTION APPORTÉE AU PROCÈS-VERBAL SUITE À LA DEMANDE DU
CONSEILLER PASCAL BRAULT SOUMISE LE 23 OCTOBRE 2023 :**

Au point 3.7, le dernier paragraphe est modifié pour se lire comme suit :

Le conseiller Christopher von Roretz demande la parole et soulève un point d'ordre en regard des propos dont certains révèlent la teneur de discussions ayant eu lieu en caucus, et demande pour le futur qu'on vérifie si c'est acceptable.

(signé) Marc Doret
MAIRE

(signé) Chantale Bilodeau
GREFFIÈRE

Je soussigné, Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

(signé) Marc Doret
MAIRE